



# Syndicat National Unitaire Instituteurs Professeurs des écoles P.E.G.C.

## Déclaration des élus du SNUipp FSU à la CAPD du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous tenons à remercier les personnels des services et les services de l'inspection académique pour le travail très important qu'ils ont accompli pour que le mouvement complémentaire permette à chaque collègue d'avoir une affectation pour la rentrée de septembre 2008.

Ce travail permet au service public d'éducation d'être en ordre de marche dès la rentrée, et permet aux enseignants de prendre connaissance de leurs affectations avant la sortie des classes qui aura lieu dans deux jours.

Avec la FSU et son syndicat le SNASUB, nous tenons à exprimer tout notre soutien aux revendications syndicales qui expriment la nécessité de créer davantage de postes d'agents pour que le travail puisse se faire dans de meilleures conditions. Par exemple, nous sommes solidaires avec l'idée qu'il ne pourrait y avoir seulement deux agents pour le secrétariat de trois circonscriptions de l'ASH, ce qui nous semble être un message incohérent avec la politique voulue par tous de scolarisation des enfants handicapés. Il ne peut à la fois y avoir plus de travail et moins d'agents pour le faire. La situation est identique avec le mouvement complémentaire.

Nous tenons à réaffirmer que les critiques que nous formulons quant à ce projet de mouvement complémentaire sont bien destinées aux décisions de l'ordonnateur, c'est-à-dire vous Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Lors de la signature d'un récent accord national sur la représentativité syndicale, la volonté gouvernementale de retirer une partie des prérogatives des organisations syndicales en commission paritaire a été écartée. Mais la volonté forte de procéder à de nombreuses opérations de gestion des personnels sans les syndicats perdure. Avec elle perdure l'idée que les syndicats seraient trop présents, trop puissants, cela a même été dit à des directeurs d'école en réunion... La rupture décomplexée conduira-t-elle à considérer que les syndicats sont de trop ?

**SNU.ipp 93**

Bourse Départementale du Travail

1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex

Tél. : 01.48.96.36.11. - Fax : 01.48.96.36.80 ou 01.48.96.36.24

email : Snu93@snuipp.fr - site : <http://www.snuipp.fr/93>.



Nous n'avons d'autre prétention que de faire vivre le paritarisme, de représenter les personnels dans le cadre de l'intérêt général qui ne saurait être la somme des intérêts particuliers. C'est bien le service public que nous défendons. Il se trouve que nous mesurons chaque année la volonté politique de voir les conditions de notre rôle de commissaires paritaires s'amenuiser.

Même s'il vous appartient au final de décider, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la CAPD a pour objet d'entendre les élus du personnel et nous ne sommes pas là pour entendre des décisions finalisées et en tenir informés les personnels. Cette mise au point s'avère nécessaire dans un contexte d'attaque systématisée aux droits des personnels et à la remise en cause permanente des statuts de la fonction publique.

Nous avons fait le choix d'informer les personnels des propositions d'affectations que vos services élaboraient. Dans le même temps nous précisons aux personnels que ces décisions ne seront effectives qu'après la CAPD de ce jour, celle-ci ayant pour objectif de procéder aux modifications consécutives aux vérifications que nous opérons. Vous avez-vous-même, lors du mouvement initial mis sur i-prof avant la CAPD finale, les affectations des collègues dans le cadre du projet de mouvement. Nous n'aurions pas vu d'inconvénient à ce que vous procédiez de la même manière pour le complémentaire. Pour que les vérifications s'opèrent, il faut bien que les personnels soient avertis du projet de mouvement. C'est la seule façon de vérifier qu'ils sont affectés sur un support existant, ou qu'ils ne sont pas deux à être affectés sur le même support.

La décision prise il y a maintenant deux ans de ne plus nous associer au mouvement complémentaire a pour conséquence de priver les services de notre connaissance du terrain et du lien que nous avons avec lui. Avec cette manière de procéder, nous ne pouvons pas jouer notre rôle et vous allez devoir procéder à des corrections qui échapperont au contrôle des représentants du personnel.

Nous nous retrouvons le vendredi soir qui précède une CAPD (du mardi) avec les 800 affectations des PE2 qui sont dans l'attente de la décision qui va leur permettre de prendre contact avec leur premier poste, leur première classe. Parmi ces affectations, et parce que l'erreur est humaine, nous constatons, en un temps record qu'il y a des problèmes, nous avons 24 heures pour vous en faire part. Tout ne pourra être réglé aujourd'hui, c'est évident. Cette organisation est du ressort de votre décision.

Parmi les décisions que vous avez prises, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous contestons les points suivants :

- Concernant les appels d'offres, nous n'avons connaissance que du nom de la personne retenue. Nous n'avons ni la liste de tous les candidats ni les avis les concernant ni leur barème. Pour plusieurs emplois nous avons connaissance de candidatures qui n'apparaissent pas.
- Un appel d'offre académique semble permettre le départ d'un collègue pour le Val de Marne en dehors de toute procédure d'exeat.
- Par souci d'économie, vous avez regroupé des ½ décharges de direction avec des ½ temps alors que les postes fractionnés permettent de procéder autrement dans l'intérêt du fonctionnement des écoles et des collègues.

- Vous avez opéré des regroupements extraordinaires de postes pour des T1 : 2/3 IME + 1/3 en maternelle dans deux villes non-limitrophes, 1/2+ 20% +20% MAD circ.. Nous demandons à minima que les compléments de service 10% ou 20% de MAD dans les circonscriptions soient effectués dans l'école où le collègue effectue l'essentiel de son service. Nous souhaitons que pour le mouvement 2009, ces regroupements génèrent des points pour services partagés. Le cas échéant ces points doivent être cumulables avec ceux liés à l'ASH.
- Des T1 vont se retrouver sans être volontaires sur des postes de l'ASH pour l'année où ils vont connaître leur première inspection, une attention particulière doit être apportée à ces collègues et aux conditions dans lesquelles ils vont être installés.
- Vous avez décidé de geler 18 postes E dans les RASED, avant même la réunion du CTP. Vous avez du procéder à des annulations de proposition d'affectations de volontaires en double nomination sur ces postes. Un situation paradoxale dans la mesure où vous geler des emplois qui avaient trouvé des volontaires pour en laisser là où il n'y a pas de volontaires...

Les conditions nouvelles de préparation de la rentrée en matière de gestion des affectations, avec des personnels non-affectés aujourd'hui, avec des modifications à faire pendant les semaines à venir nous conduisent à formuler la demande suivante :

- afin de permettre une plus grande transparence et assurer l'équité entre tous les personnels, nous vous demandons d'organiser fin Août une CAPD présentant les explications concernant toutes les modifications et rectifications qui auront été effectuées d'ici là.